

bien accueillis par elle, puisqu'il s'agissait d'honorer ceux qui étaient tombés pour la défense du pays, défense à laquelle elle s'était si complètement consacrée.

Grâce au concours de nos corps élus, une somme de 80,000 fr., votée sans débats, vint immédiatement s'ajouter à la souscription première, et la Municipalité lyonnaise, poursuivant l'œuvre si bien commencée, put dès lors s'enquérir des voies et moyens nécessaires à sa réalisation.

Une première objection se présentait : quel serait l'emplacement choisi? Les avis étaient partagés. Les uns voulaient le Monument placé bien en vue, au milieu d'un vaste espace et à proximité d'une des grandes voies d'arrivée à Lyon. Il devait tout d'abord frapper les regards des voyageurs dès leurs premiers pas dans la Ville et former une entrée grandiose, une sorte de frontispice à la porte principale de la cité. Le choix de la place Perrache s'imposait à cette combinaison. En effet, l'érection du Monument sur le rond-point de la place semblait tout indiqué; l'entourage de l'ancienne fontaine des Jacobins, avec ses balustrades de pierre et ses motifs allégoriques l'entourait déjà et paraissait bien à sa place. C'était un cadre tout trouvé pour le monument à élever.

Mais si attrayant à première vue que paraissait ce projet, il ne résistait pas à la critique. Avec la somme de 100,000 fr., fixée pour la dépense, il n'était pas possible, quel que fût l'édifice proposé, de lui donner un caractère et une ampleur suffisante pour la vaste place qui devait le recevoir. Réduit à des proportions exiguës, le Monument perdait tout caractère et l'effet que l'on voulait atteindre était complètement manqué.

D'autres alors, et c'était le plus grand nombre, proposèrent, après diverses combinaisons, de l'édifier à l'autre